Date de transmission de l'acte: 01/04/2026
Date de reception de l'AR: 01/04/2026
046-214603367-DE_021_2026-DE
A G E D I

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIRE SUR LOT

Séance ordinaire du 30 mars 2026

Date de la convocation : 25/03/2026

Objet : 8. Service de l eau travaux d investissement au château d eau Garrigues (DE_021_2026)

Le trente mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Dominique FILHOL.

Présents : Dominique FILHOL, Patrice MATENCE, Louise BOSSUET, Philippe MOURA, Danielle BROCARD, Yolande EYLENBOSCH, Virginie BAILLET, Bruno DELLUC, Sébastien BEAUMONT, Romain TRILLE
Représentés : - Absents excusés : - Absents :
Secrétaire de séance : Patrice MATENCE

M Matence explique à l'assemblée délibérante la nécessité d'investir dans un flotteur pour le château d'eau à Garrigues.

En effet, il est nécessaire de mettre un hydro savy dans la cuve du réservoir, appareil de régulation du remplissage de cuve.

Pour ce faire, un devis a été demandé à l'entreprise SOGEDO.

M Matence présente le devis d'un montant de 5 259.60 € TTC.

Madame le maire informe le conseil municipal que ce montant sera provisionné au BP 2026 :

Château d'eau Esquine de Laze, opération 136 – article 2157 – investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

-accepte les travaux cités ci-dessus,

-donne pouvoir à Madame le maire pour signer le devis et engager les travaux.

Signature du secrétaire de séance :
Patrice MATENCE

Fait et délibéré à Vire sur Lot, les jour, mois et an que dessus,
pour copie certifiée conforme
Madame le Maire, Dominique FILHOL

Acte rendu exécutoire par réception en Préfecture et publication en Mairie le 01/04/2026 *Madame le Maire*	*Votants : 10* *Pour : 10* *Contre : 0* *Abstention : 0*

Conformément à l'article R.102 du Code des tribunaux administratifs, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, soit par courrier (68 rue Raymond IV – 31000 Toulouse 6), soit par Télérecours accessible sur le site https://www.telerecours.fr. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai auprès du Maire de Vire sur Lot.